



Municipalité de Canton Marston

AVIS PUBLIC

TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL – MESURES DE LA PANDÉMIE DE LA COVID- 19

Aux citoyens de la Municipalité de Canton Marston

AVIS PUBLIC est, par la présente donnée par la soussignée, Francine Veilleux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Canton Marston, que la Municipalité de Canton Marston appliquera le cadre particulier découlant de l'état d'urgence sanitaire de la ministre de la Santé et des Services sociaux et que dans ce contexte, **les séances du Conseil municipal seront tenues à huis clos ou par conférence téléphonique ou webinaire**, et ce, jusqu'à indications contraires. L'enregistrement des séances sera par conséquent rendu disponible sur le site de la municipalité, et ce, de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. Les citoyens ayant des questions en lien avec l'ordre du jour sont invités à les faire parvenir à la direction de la municipalité au dg@munmarston.qc.ca.

Donnée à Marston, ce 19 janvier 2021

Francine Veilleux
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Art. 419 et 420 du C.M.)
AVIS PUBLIC

CERTIFICAT DE PUBLICATION :

Je, soussigné (e) Francine Veilleux domicilié à Marston et occupant la charge de directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité de Marston, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil le 19^e jour de janvier 2021, entre 8 h 30 et 16 h 30 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour de janvier 2021.